

<https://pierre-alainmillet.fr/Eau-centres-et-developpement>



Commission proximité du Grand Lyon

Eau, cendres et développement durableâ€¦

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : samedi 23 avril 2011

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Trois sujets notés à cette commission proximité du 13 Avril

- le prochain forum mondial de l'eau
- le traitement des cendres de l'usine Lyon-Sud
- le plan d'éducation au développement durable

le prochain forum mondial de l'eau

La ville de Lyon participe au forum mondial de l'eau, qui se tient tous les trois ans dans différentes villes du globe, Istanbul en 2009, Marseille l'an prochain. Cette rencontre est une grande rencontre entre les états les collectivités, les acteurs de la « société civile », et les acteurs économiques (comprenez les grandes entreprises mondiales de l'eau !)

La France est un cas d'école, puisqu'elle est à la fois le pays des services publics, malheureusement bien mis à mal depuis des années, mais aussi le pays de deux géants de l'eau au niveau mondial, dont le célèbre groupe Veolia, qui est un sponsor important de ce forum mondial.

Pour préparer le 6e forum à Marseille en 2012, l'agglomération lyonnaise organise une « conférence internationale de lancement du processus des autorités locales ». La délibération accorde une subvention 75000€ au comité d'organisation du forum mondial qui représente le coût de location du palais des Congrès de Lyon, ainsi que le paiement à la ville de Lyon des 15000€ de la réception à l'hôtel de ville.

Certains élus se sont inquiétés du coût de cette initiative, qui accompagne une initiative dans laquelle les entreprises privées sont fortement présentes. Pour ma part, j'ai souhaité

- que cette conférence internationale soit l'occasion pour l'agglomération lyonnaise de mettre en débat la question du mode de gestion de l'eau, entre régie et délégation de service public. De nombreuses expériences d'autres agglomérations indiquent que le prix de l'eau en régie est plus bas que confié au privé. D'ailleurs, dans le mandat précédent, la renégociation des contrats du Grand Lyon avait conduit à une baisse des prix de près de 20% ce qui prouve qu'il y avait de la marge ! De plus, cette question fait partie des objectifs du plan de mandat, en prévision de la fin des contrats actuels en 2017.
- que la conférence soit l'occasion de faire s'exprimer les acteurs de terrain des actions financés par le Grand Lyon dans le cadre du « fonds solidarité eau ». Ce fonds finance de très nombreuses initiatives à Madagascar, au Mali et ailleurs. Des élus interrogent parfois l'efficacité de ces actions de solidarité, se demandant si localement, cette aide est bien utilisée, s'il n'y a pas de corruption, de détournement sur d'autres projets, de projets inutiles. Pour ma part, je constate que les services communautaires fournissent beaucoup d'éléments sur les conditions de suivi et de contrôle des projets avec une vraie connaissance et présence de terrain. Mais la bonne réponse n'est pas de juger depuis les commissions du Grand Lyon, mais bien de permettre l'expression directe des bénéficiaires finaux des actions soutenues. La conférence internationale de Lyon devrait être l'occasion d'inviter des acteurs de Madagascar, du Mali, du Maroc pour leur permettre de dire comment ils voient l'action de solidarité. Ils auraient d'ailleurs certainement des choses à dire sur les conditions de création de services publics chez eux, sur le rôle des multinationales de l'eau.

Le traitement des cendres de l'usine Lyon-Sud

C'est un exemple intéressant de la complexité des enjeux environnementaux et de la nécessité de prendre le temps de la connaissance, de l'expérience pour trouver le meilleur compromis, du point de vue de l'impact écologique lui-même. Les usines d'incinération de déchets produisent des cendres qui sont classées comme déchets dangereux. La question de leur traitement est donc importante. Elles peuvent être stockées dans une installation dédiées, ou retraitées pour une valorisation matière. La valorisation est évidemment plus difficile et plus couteuse, mais elle est aussi préférable. De fait, le stockage des déchets doit être limité au maximum, bien qu'il constitue parfois la seule solution réaliste.

Dans ce cas, deux lots ont été prévus, une part destinée au stockage dans un centre adapté pour une quantité entre 1600 et 4000 tonnes par an, une autre part destinée à une valorisation matière pour une quantité entre 1600 et 3200 tonnes. La valorisation matière est ici intéressante. elle se fait en Allemagne et est destiné à la consolidation des mines de ce pays. En effet, la forte activité minière historique pour le charbon notamment dans l'Est de l'Allemagne a fragilisé des sols sur de grandes étendues. Une solution est de trouver des matières à enfouir dans les galeries souterraines pour éviter affaissement des sols. bien évidemment, ça suppose de rendre ces matières inertes, donc un coût de traitement supplémentaire. Si on ajoute le transport, on peut s'interroger, et il faut donc trouver le bon compromis avec la solution de stockage. Dans ce cas, les services du Grand Lyon ont réparti entre les deux solutions. Il serait intéressant de suivre et de comparer le coût global de la tonne dans les deux cas.

A noter que ces cendres ne représentent que 1% du tonnage de déchet brûlé (de l'ordre de 350 000 tonnes par an)

le plan d'éducation au développement durable

Un budget important pour des associations dont on connaît plusieurs à Vénissieux, et qui interviennent utilement dans des actions de sensibilisation. Mais on peut avoir le sentiment que ces budgets sont reconduits « automatiquement », transformant ces associations en outils de la politique de la communauté. Pour plusieurs, le financement de la communauté est le financement principal et permet d'avoir des salariés. Si l'essentiel du travail est réalisé par des salariés financé par subvention, on n'est pas loin d'une forme d'externalisation d'une mission publique.

Le vice-président Bruno Charles notera qu'un travail est en cours pour aider ces associations à la fois à se professionnaliser pour apporter une expertise plus utile, et à maintenir leur caractère associatif en assurant que les interventions bénévoles restent majoritaires.

Pas facile, d'autant que l'ensemble des subventions au titre du développement durable, en association avec la région Rhône-Alpes, représente l'équivalent de 70 emplois à plein temps. L'enjeu est donc considérable.

Comment une nouvelle association peut-elle solliciter une subvention ? Comment les objectifs de chacune sont discutés et soumis à une validation politique ? Comment faire la différence entre l'aide légitime et normal à la vie associative, et le financement d'actions décidées et validées par la communauté ?

J'avais au l'occasion de faire une lecture critique du [« passeport ecocitoyen »](#). Bruno Charles précise que le contenu est principalement établi dans le cadre de l'éducation nationale avec ses propres règles. On peut cependant

s'interroger sur le sens du financement dans ce cas là. Il ne s'agit évidemment pas de financer une association, puisque le destinataire est l'éducation nationale. Et soutenir une action supposerait que ces objectifs et son contenu soit discuté et validé par les élusâ€